Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

139554 - Invocations et dhikr aptes à nous protéger contre les maladies notamment les épidémies

question

Existe-t-il des invocations et dhikr aptes à nous protéger contre les maladies notamment des épidémies telles la grippe porcines?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, la Sunnah prophétique purifiée regorge de nombreux hadiths authentiques qui incitent le musulman à utiliser des invocations pour se protéger contre les maux et préjudices. Ils possèdent une vertu protectrice conte les maladies notamment les diverses épidémies. En voici quelqu'uns:

- 1. Outhmane ibn Affaan (P.A.a) affirme avoir entendu le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) dire : Quiconque dit: au nom d'Allah qui protège de tout (mal) sur terre et dans le ciel. Il est l'Audient et l'Omniscient trois fois ne subira pas une atteinte brusque jusqu'au matin.Quiconque le dit trois fois au matin ne subira aucune atteinte jusqu'au soir. (Rapporté par Abou Dawoud, 5088) et rapporté par at-Tirmidhi,3388 et jugé authentique par ce dernier selon cette version: « Tout fidèle serviteur qui dit au matin et au soir: au nom d'Allah qui protège de tout (mal) sur terre et dans le ciel. Il est l'Audient et l'Omniscient trois fois ne subira aucune atteinte.
- 2. Selon Abou Hourayrah, un homme se présenta au Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: Que j'ai souffert d'une piqure de scorpion hier! « Si tu avais dit au soir : Je sollicite la protection à l'aide de mots parfaits d'Allah contre les nuisances de Ses créatures. (Rapporté par

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadidiid

Mouslim, 2709)

3. Abdoullah ibn Khoubyb (P.A.a) a rapporté : Nous sortîmes au cours d'une nuit pluvieuse et opaque et allâmes chercher le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) afin qu'il vinsse nous diriger la prière. - Avez-vous prié? » Nous dit-il?- Je n'ai rien dit. - Dis quelque chose insiste-t-il.- Je n'ai rien dit. - Dis quelque chose - Je n'ai rien dit. - Dis quelque chose - J'ai dit, ô Messager d'Allah, que dire?- il dit: « Dis: Récite: Dis II est Allah I'Unique... et les Deux Protectrices trois fois au matin et au soir pour t'assurer une protection contre tout mal. (Rapporté par at-Tirmidhi, 3575 et par Abou Dawoud, 5082).

Cheikh Abdoul Aziz ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: Fait partie des choses qui procurent sécurité, paix , tranquillité et sûreté totale, la demande de la protection (divine) à l'aide des mots parfaits d'Allah contre tout ce qu'll a créé, à répéter trois fois matin et soir. Des hadiths prouvent que Je sollicite la protection à l'aide des mots parfaits d'Allah contre tout ce qu'll a créé procure la paix totale. C'est aussi le cas de au nom d'Allah qui protège de tout (mal) sur terre et dans le ciel. Il est l'Audient et l'Omniscient trois fois matin et soir. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a affirmé que celui qui prononce cette formule trois fois au matin sera protégé jusqu'au soir et que celui qui la prononce trois fois au soir sera protégé jusqu'au matin.

Ces dhikr et formules protectrices tirées du Coran et de la Sunnah constituent toutes des moyens sûrs de protection contre tout mal. Tout croyant et toute croyante doit les utiliser assidûment à tout moment tout en faisant confiance au Maitre Très-haut qui Veille sur tout, sait tout et exerce Son pouvoir sur tout. Il n'y a ni divinité ni maître en dehors de Lui. Il Se réserve exclusivement la capacité de priver , de nuire et de faire profiter. Il est le Propriétaire de tout, le Puissant et Majestueux. » Extrait des fatawa de Cheikh Ibn Baz,3/454-455.

4. Abdoullah ibn Omar (P.A.a) a dit: « Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) ne

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadidiid

manquait jamais de prononcer les invocations suivantes au matin et au soir: Seigneur, je Te demande la paix intérieure et extérieure ici-bas et dans l'au-delà. Seigneur, je Te demande le pardon et la paix totale dans ma foi, dans ma vie, dans ma famille et dans mes biens. Seigneur, dissimule mes défauts, calme mes frayeurs. Seigneur, protège-moi de devant, de derrière, de droite, de gauche et de dessus. Je sollicite la protection à l'aide de Ta grandeur contre l'assassinat me venant du dessous. (Rapporté par Abou Dawoud, 5074 et par Ibn Madjah, 3871 et jugé authentique par Cheikh al-Abani dans Sahihi Abou Dawoud.

Cheikh Aboul Hassan al-Moubarakfouri (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: Seigneur, je Te demande la paix... renvoie à la protection contre les défauts religieux et les difficultés affectant la vie matérielle. On dit qu'il s'agit de la protection contre les maladies et les épreuves. D'autres disent qu'il s'agit de nous mettre à l'abri de celles-ci de sorte qu'on ne risque pas de les endurer et de nous satisfaire du jugement les concernant. Le terme affiaa dérive du verbe aafaa. Selon le dictionnaire, affiaa exprime la défense qu'Allah assure au fidèle serviteur qu'Il met à l'abri de tout ce qu'il réprouve. De là, les termes, afaa,muaafa et aafia. On dit Il lui a accordé la aafia contre les atteintes et épreuves comme on peut substituer aafaa à aafia.

Seigneur, je Te demande le pardon. C'est à dire l'effacement de touts les péchés et leur dépassement. Aafia renoie à la protection contre les défauts. Dans ma foi et dans ma vie signifie dans les affaires qui les concernent. » Extrait de Maraat al-Mafatiih, charh mishkaat al-massaabiih (8/139).

5.D'après Abdoullah ibn Omar (P.A.a) le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) utilisait entre autres cette formule d'invocations: « Seigneur, je sollicite Ta protection contre la privation de Tes bienfaits , la privation de la paix (au profit d'un autre) de la paix que Tu m'as accordée, contre Ta brusque punition et contre Ton mécontentement (sous toutes ses formes) (Rapporté par Mouslim, 2739).

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

Al-Manaawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: le terme tahwiil signifie changer une chose en y substituant une autre. Cela revient à demander le maintien de la paix intérieure et extérieure, le fait d'être à l'abri des douleurs et souffrances. Extrait de Faydh al-Qadir (2/140).

Al-Azhiim Abaadi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: la privation de la paix (au profit d'un autre) revient à substituer la maladie à la santé, et la pauvreté à la richesse. Voir Awn al-Maaboud charh Sunani Abi Dawoud (4/283).

6. D'après Anas (P.A.a) le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) disait : « Seigneur, je sollicite Ta protection contre la lèpre, la folie et toute maigreur (grave amaigrissement) (Rapporté par Ahmad,12592, par Abou Dawoud,1554 et par an-Nassaie,5493 et jugé authentique par al-Albani.

Pour at-Tiibi, il n'a pas demandé à être protéger contre toutes affections entraînant l' amaigrissement car certaines sont moins graves que d'autres et génèrent une abondante récompense pour celui qui sait leur opposer la patience au cas où elles ne deviennent pas chroniques, comme la fièvre, les migraines et la conjonctivite. La demande de protection divine porte sur les affections chroniques qui finissent par plonger le malade dans un état qui éloigne de lui même l'ami et par rendre rare ceux qui acceptent de lui tenir compagnie ou viennent le soigner, en plus de leur caractère avilissant . » Cité par al-Adzim Abaadi dans Awn al-Maaboud.

Allah le sait mieux.